CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 13 mars 2019 par la Ministre de l'Éducation de la Communauté française sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'définissant les critères de priorisation et les modalités de l'appel à projets prévus par l'article 6, § 2, du décret du 29 juillet 1992 portant organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice, l'article 2*bis* du décret du 13 juillet 1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement, et l'article 212*bis* du décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé', a été rayée du rôle le 12 avril 2019, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-CCDTJEAFH-GFGFIMW‡